



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024 – 8H30 MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, GARCIN Michel, ARMANET Carole, GICQUEL Mathieu, GARCIN Valérie.

Absents : CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole) ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge), HOUSSET Raphael.

Secrétaire de séance : GICQUEL Mathieu

1/ Approbation du compte rendu du 20 décembre 2023.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 20 décembre 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Retrait de la délibération 91/2023 concernant les tarifs de l'eau

Madame le Maire expose aux membres du conseil, qu'en date du 15 janvier 2024, les services de légalité de la Préfecture ont demandé le retrait de la délibération n°91/2023 concernant les tarifs de l'eau car contrairement au service public de l'assainissement, les collectivités ne peuvent pas percevoir un droit de branchement forfaitaire pour le raccordement au réseau d'eau potable.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Tarification de l'eau

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire afin d'entreprendre un programme de rénovation du réseau d'eau potable de fixer les tarifs du rôle de l'eau de la manière suivante à partir de la délibération modifiée du 20 décembre 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024 :

- Abonnement par propriétaire : 95 €
- Abonnement supplémentaire par gîte : 30 €
- Abonnement supplémentaire pour une unité de collectivité ou d'hôtel, laquelle correspond à une capacité de 5 lits : 30 €
- Prix du mètre cube de l'eau :
 - Consommation de 0 à 50 m³ : 1.5€
 - Consommation de 50 à 120 m³ : 0.75 €
 - Consommation supérieure à 120 m³ : 0.45 €
 - Tarification à 0.15 € pour les catégories hôtel/ restaurant/agriculteur
- La contribution et la perception de la réalisation des travaux pour le branchement au réseau d'eau potable seront établies au coût réel.
- La pose du compteur est à la charge du propriétaire

Vote : Pour à l'unanimité

4/ demande de subvention pour le voyage scolaire

Madame le Maire expose au conseil municipal que le RPI Molines / Saint Vêran va effectuer un voyage scolaire au centre de BIABAUX dans les Alpes de Haute Provence du 24 au 27 juin 2024. Une partie du financement est prise en charge par le dispositif NEFE, le reste sera partagé entre les écoles en fonction du nombre de participants.

Le coût prévisionnel pour la mairie de Molines s'élève à 1000 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Délibération validant la convention pour la perception de recettes de la luge 4 saisons

Madame le Maire rappelle qu'un partenariat avec la régie des remontées mécaniques concernant la

vente de tickets luges a été instauré pour la saison 2023-2024, à savoir :

2 passages luge à 10 € TTC pour un forfait 2 jours week-end et un forfait 6 à 14 jours acheté, valables pour les enfants, adultes et seniors.

Madame le Maire explique qu'il parait opportun de renouveler ce partenariat pour la saison 2023/2024 via la signature d'une convention.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Budget Commune - reste à réaliser – Exercice 2023 à reporter sur exercice 2024.

Madame le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois de l'exercice 2023. Madame le Maire propose uniquement de reporter les montants des restes à réaliser suivants sur l'exercice 2024 :

Dépenses : 275 000 €

Recettes : 175 000 €

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Budget commune – Compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, déclare que le Compte de Gestion du budget de la commune dressé pour l'exercice 2023, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Compte administratif 2023 Budget Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2022		302 126.67 (002)	108 300.16 (001)			
Opérations exercice 2023	1 150 758.73	1 580 773.49	894 667.30	1 446 420.06	2 045 426.04	3 027 193.55
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		430 014.75		551 752.76		981 767.51
Restes à réaliser			275 000	175 000	100 000	
RESULTATS CUMULE		732 141.42		443.452.60		

Vote : Pour à l'unanimité

9/ : Affectation du résultat d'exploitation du budget de la commune exercice 2023.

	RESULTAT CLOTURE 2022	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER 2023	Résultat de clôture 2023 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
Investissement	-108 300.16€		+ 551 752.76 €	+ 175 000 € -275 000 €	-100 000€	+ 443 452.60€	+ 343 452.60 €
Fonctionnement	+ 902 126.40€	+ 600 000€ (1068) +302 126.40 € (002)	+ 430 014.75 €			+ 732 141.42€	+ 732 141.42 €

+ 981 767.51€

Excédent de fonctionnement =

732 141.42
732 141.42 €

Un excédent d'exploitation de :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Recette investissement – Article 1068 :

250 000 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté- Article 002

482 141.42 €

Vote : Pour à l'unanimité

10/ Budget Eau -reste à réaliser

Madame le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois de l'exercice 2023. Madame le Maire propose uniquement de reporter les montants des restes à réaliser suivants sur l'exercice 2024 :

Dépenses : 50 000 €

Recettes : 0 €

Vote : Pour à l'unanimité

11/ : Budget eau – Compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, déclare que le Compte de Gestion du budget de l'eau dressé pour l'exercice 2023, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour à l'unanimité

12/ Compte administratif 2023 Budget 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2022		14 608.01 (002)		150 127.19 (001)		164 735.20
Opérations exercice 2023	81 339.53	106 358.53	118 415.51	84 485.77		
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		25 018.89	33 929.74		8 910.85	
Restes à réaliser			50 000	0	50 000	
RESULTATS CUMULE		39 626.90		116 197.45		155 824.35

Vote : Pour à l'unanimité

13/ Affectation du résultat 2023 Budget Eau

	RESULTAT CLOTURE 2022	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER 2023	Résultat de clôture 2023 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
Investissement	+ 150 127.19 €		-33 929.74€	+ 0 € - 50 000 €	-50 000 €	+ 116 197.45 €	+ 66 197.45€
Fonctionnement	+ 14 608.01 €	-14 608.01€ (002)	+25 018.89€			39 626.90 €	39 626.90€

-8 910.85€

Excédent de fonctionnement =

39 626.90 €
39 626.90 €

Un excédent d'exploitation de :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Recette investissement – Article 1068 :

20 000 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté- Article 002 19 626.90 €

Vote : Pour à l'unanimité

14/ Reste à réaliser 2023, budget luge

Madame le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois de l'exercice 2023. Madame le Maire propose uniquement de reporter les montants des restes à réaliser suivants sur l'exercice 2024 :

Dépenses : 20 000 €

Recettes : 0 €

Vote : Pour à l'unanimité

15/ Compte de Gestion 2023 Budget piste de luge

Le Conseil Municipal, déclare que le Compte de Gestion du budget de la luge dressé pour l'exercice 2023, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour à l'unanimité

16/ Compte administratif 2023 Budget piste de luge

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES <u>ou</u> DEFICIT	RECETTES <u>ou</u> EXCEDENT	DEPENSES <u>ou</u> DEFICIT	RECETTES <u>ou</u> EXCEDENT	DEPENSES <u>ou</u> DEFICIT	RECETTES <u>ou</u> EXCEDENT
Résultats reportés 2022		200 000 (002)		33 010.27 (001)		
Opérations exercice 2023	40 961.11	106 132.42	0	10 097.33	40 961.11	116 229.75
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		65 171.31		10 097.33		75 268.64
Restes à réaliser			20 000	0	20 000	
RESULTATS CUMULE		265 171.31		43 107.60		

Vote : Pour à l'unanimité

17/ Affectation du résultat 2023 Budget piste de luge

	RESULTAT CLOTURE 2022	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER 2023	Résultat de clôture 2023 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
Investissement	+ 33 010.27€		+10 097.33€	+ 0 € -20 000 €	-20 000 €	+43 107.60 €	+23 107.60€
Fonctionnement	+ 210 097.33€	+ 10 097.33€ (1068) +200 000€ (002)	+ 65 171.31 €			+ 265 171.31€	+ 265 171.31€

+75 268.64 €

Excédent de fonctionnement =

265 171.33 €
265 171.33 €

Un excédent d'exploitation de :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Recette investissement – Article 1068 :

15 171.33 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté- Article 002 250 000.00 €

Vote : pour à l'unanimité

18/ Délivrance de coupes de bois en forêt communale

Le Maire expose au Conseil Municipal que la demande en bois de chauffage est toujours soutenue dans la commune. Les services de l'ONF ont procédé à la désignation de deux coupes dans les parcelles 2 et 6 de la forêt communale pour respectivement 331 et 108 m³ (volume tige sur écorce). Les produits mobilisés par ces coupes et les conditions d'accès à ces parcelles paraissent correspondre aux besoins en matière d'affouage. En conséquence, Mme le Maire propose que le conseil municipal décide la délivrance de ces coupes.

Vote : Pour à l'unanimité

19/ Demande de subvention pour la restauration du réseau d'eau potable à Fontgillarde

Madame le Maire rappelle les enjeux de ces travaux. Les Réseaux aciers d'origines (1955/57) présents sur la commune posent de nombreux problèmes de fuites. Les états de corrosions constatés lors des interventions de réparation de fuites laissent présager du caractère d'urgence que représente le renouvellement de ces réseaux.

Madame le Maire rappelle le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Etude	21 829.00 €	Agence de l'eau 50%	120 059.5 €
Travaux	218 290.00 €	Département des Hautes Alpes 30%	72 035.70 €
		Autofinancement 20%	48 023.80 €
TOTAL	240 119.00 €	TOTAL	240 119.00 €

Vote : pour l'unanimité

20/ Mise en sécurité d'un local communal en un accueil de service public aux normes accessibilités

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement.

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Mise en Sécurité	76 463.28 €	Etat (DETR) 30%	53 637.27 €
Normes accessibilités	102 327.60 €	Département des Hautes Alpes 20%	35 758.17 €
		Région (nos communes d'abord) 30 %	53 637.27 €
		Autofinancement 20%	35 758.17 €
TOTAL	178 790.88 €	TOTAL	178 790.88 €

Vote : pour l'unanimité

21/ Montée du Col Agnel à Vélo

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet événement.

Le vélo est une activité connue et reconnue sur le territoire du Queyras et notamment à Molines en Queyras avec le Col Agnel. L'objectif de cet événement est de l'ouvrir à un maximum de personnes. Il sera gratuit. Il aura lieu le dimanche 30 juin de 9h à 12h / Date stratégique à quelques jours du début des JO et répond à un appel à projets du département des Hautes Alpes

Dépenses

Communication+ Objets	2 418 €
TOTAL	2 418 € TTC

Ressources

Département des Hautes Alpes	1 200 €	49.6 %
COMMUNE	1 218 €	50.4 %
TOTAL	2 418 €	100 %

Vote : pour l'unanimité

Questions diverses :

- Cabanes à cartons : le conseil municipal souhaite les garder pour une utilisation communale.
- Création d'une commission pour la ZAC de Clot la Chalp : Sous la présidence de Mme le Maire sont désignés membres, Clemenceau Philippe, Garcin Michel, Armanet Carole, Fouque Christian, Challot Serge.
- Point sur l'avancement du dossier sur la rénovation de l'éclairage public
- Courrier de M Luc Herry sur l'implantation des panneaux solaires dans le cadre d'Energulil : Une réponse sera apportée par Mme le Maire suite au rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France
- Point sur l'avancement du dossier de la signalétique routière.

**Prochain conseil municipal le 25/03 à 8h30 à la salle polyvalente
Fin de la séance à 11h00.**

Le Maire

GARCIN Valérie